

comme au Sud, s'étendent des millions d'acres de terres incultes qui attendent la charrue. Quand on traverse ce long parcours on ne peut s'empêcher de s'émerveiller à songer qu'une population aussi faible puisse défrayer les dépenses qu'entraîne l'entretien d'un vaste réseau de chemins de fer traversant un espace désert. Douze millions d'habitants n'y peuvent arriver, et la faute en est à une population trop faible pour actionner les rouages de l'industrie.

L'agriculture est et sera toujours l'industrie principale du Canada. Et cependant la quantité des terres en culture ne représente qu'une faible proportion des "régions habitables et des espaces vitaux" du pays. Le fait est si évident qu'il est presque inutile d'insister, mais malgré tout on n'agit pas.

Mais c'est une question qui préoccupe un grand nombre de Canadiens et personne plus que l'honorable sénateur qui a déposé une motion au Sénat le 4 avril 1946. Cette motion porte sur ce sujet de grande envergure, vu qu'elle comporte l'étude approfondie de toute la Loi de l'immigration et la préparation d'un rapport sur les constatations faites.

On ne saurait prévoir quelles mesures le Gouvernement prendra quand ce rapport sera enfin déposé, mais le Comité canadien-ukrainien profite de l'occasion pour saisir le Gouvernement du cas des Ukrainiens en matière d'immigration.

Le Comité canadien-ukrainien demande l'admission des réfugiés au Canada

Le Comité canadien-ukrainien, qui est l'organisme central de toutes les organisations ukrainiennes au Canada, croit que l'immigration est essentielle et nécessaire pour le Canada; mais il plaide principalement la cause des personnes déplacées d'Europe qui cherchent un asile ailleurs. Le comité canadien-ukrainien n'est pas le seul organisme qui ait ce but en vue, il y en a d'autres. En plein cœur de la capitale, une organisation connue sous le nom de CANADIAN NATIONAL COMMITTEE ON REFUGEEES AND VICTIMS OF POLITICAL PERSECUTION, dont le siège social est à 124, rue Wellington, fonctionne. Elle se compose de 150 citoyens représentatifs choisis dans toutes les parties du Canada, ainsi que des représentants de plus de 40 organisations nationales. Le comité s'est réuni pour la première fois les 6 et 7 décembre 1938, avec le bureau suivant: président honoraire: Sir Robert Falconer; président: sénatrice Cairine R. Wilson; trésorier honoraire: W. R. Creighton; secrétaire du bureau: Constance Hayward.

Cette dernière organisation a fait savoir nettement qu'elle ne recommande pas une immigration massive, mais plutôt une politique libérale permettant à des individus ou des groupes soigneusement triés de trouver refuge sur le sol canadien. Le Comité ukrainien a presque les mêmes vues, sauf qu'il coordonne toutes les organisations ukrainiennes du Dominion.

Comme le Comité national canadien, il est aussi vivement intéressé au sort des réfugiés européens et, de même, il conseille l'admission d'un bon nombre de personnes déplacées de l'Ukraine.

Les Ukrainiens sont d'excellents cultivateurs

Le Comité ukrainien peut dire en toute justice que les Ukrainiens ont eu beaucoup de succès en agriculture; et il croit que ce serait l'industrie préférée de la plupart des réfugiés, si on en admettait au Canada.

Dans leur terre natale, les Ukrainiens sont déjà, comme peuple, des cultivateurs remarquables; et au Canada, la majorité d'entre eux vivent sur la ferme. M. N. J. Hunchak, B. Sc., B. Acc., dans un livre intitulé *Canadians of Ukrainian Origin*, donne les chiffres suivants: "Avec une population approchant un tiers d'un million (305,929) en 1941, les Ukrainiens se classent au quatrième rang par ordre d'importance numérique; 65.2 d'entre eux sont des Canadiens de naissance, dont 90.8 p. 100 sont des sujets britanniques et 93.02 p. 100 parlent l'une